

**Zeitschrift:** Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique  
**Herausgeber:** Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique  
**Band:** 24 (2012)  
**Heft:** 94

**Artikel:** Des enfants avec beaucoup de parents  
**Autor:** Hafner, Urs  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-970911>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Des enfants avec beaucoup de parents

**La famille idéale est composée d'un couple de parents hétérosexuels et de sa progéniture. C'est ce que disent la pub et le droit. Pourtant, les personnes homosexuelles sont de plus en plus nombreuses à réaliser leur désir d'enfants.** *Par Urs Hafner*

**Q**ue ce soit par téléphone ou par e-mail, Eveline Y. Nay n'est pas facile à joindre. Elle est souvent en route, et son agenda est plein à craquer. Elle se partage entre son travail au centre d'études genre à l'Université de Bâle et au séminaire d'ethnologie de l'Université de Zurich, ses activités d'enseignement dans une haute école spécialisée et ses tâches de conseil auprès d'organisations qui défendent les intérêts des personnes LGBT, c'est-à-dire lesbiennes, gay, bisexuelles ou transgenres.

Cette chercheuse, qui a fait des études de pédagogie, est aussi fréquemment sollicitée par les médias pour des interviews : au cours des deux ans de travail qu'elle a consacrés à sa thèse de doctorat, elle s'est imposée comme une experte des familles « arc-en-ciel » – ces familles avec des parents de même sexe – et de toutes les questions possibles et imaginables en rapport avec elles. Eveline Y. Nay a rencontré dans leur foyer environ 35 « configurations de personnes LGBT avec enfants ». Elle a pris part aux repas, observé leur vie quotidienne et enregistré les entretiens qu'elle a menés avec eux, leurs « récits de la famille, de la parenté, de la parentalité et de l'intimité », explique-t-elle.

## Insémination artisanale

Nous sommes assis dans un joli restaurant de Zurich. A la table voisine, une dame d'un certain âge s'affaire sur son saumon, non sans jeter sporadiquement des regards irrités dans notre direction. Il faut dire que les termes relatifs à la sexualité et à la reproduction, qu'Eveline Y. Nay utilise sans retenue, sont clairement audibles. Lorsqu'elle explique, par exemple, que la méthode la plus utilisée par les personnes LGBT pour avoir un enfant sans rapport sexuel est celle de l'insémination artisanale : la femme lesbienne qui désire une grossesse s'injecte dans le vagin, avec une seringue, le sperme qu'un donneur – souvent gay – lui met à disposition dans un gobelet.

Après leur coming out, les jeunes homosexuels sont de plus en plus nombreux à manifester leur désir

d'enfants, surtout les lesbiennes. Les organisations LGBT estiment qu'en Suisse, entre 6000 et 30000 enfants grandissent dans des foyers avec des parents de même sexe ; les enfants issus d'une ancienne relation hétérosexuelle représentent la majorité.

## L'obstacle du droit

Mais les homosexuels qui souhaitent un enfant font face à un obstacle de taille : ils n'ont pas le droit d'en avoir. L'homoparentalité est réglée par la loi sur le partenariat enregistré, entrée en vigueur en 2007, et la loi sur la procréation médicalement assistée. La première empêche les couples de même sexe de fonder une famille par recours à l'adoption et à la procréation médicalement assistée ; la deuxième interdit la procréation médicalement assistée aux personnes seules, aux couples de même sexe ou aux communautés de vie élargies. En Suisse, le droit spécifique qu'un enfant ne peut avoir pour parents qu'un couple hétérosexuel, ce qui n'est pas le cas au Canada, par exemple.

La situation juridique engendre parfois des situations absurdes : une personne vivant en partenariat enregistré n'a pas le droit d'adopter parce qu'elle est homosexuelle, alors qu'une personne homosexuelle célibataire ou mariée peut le faire. Une lesbienne vivant en partenariat enregistré ne peut pas adopter son filleul, si les parents de ce dernier décèdent, non parce qu'elle est lesbienne, mais parce qu'elle vit en partenariat enregistré. Le droit ne reconnaît que la mère biologique comme parent et pas sa partenaire. Cette dernière n'a aucun droit sur l'enfant, même si elle s'en occupe et cofinance son quotidien.

Pourtant, malgré le droit, les familles homoparentales existent. Dans le cadre de ses entretiens, Eveline Y. Nay a rencontré différentes constellations : un couple de lesbiennes et un couple gay qui ont fondé ensemble une famille à quatre parents ; des gays qui recourent à une mère porteuse pour qu'elle porte l'enfant engendré par leur sperme ; des couples



de lesbiennes à qui un ami a fait un don de sperme, sans qu'il soit considéré comme faisant partie de la famille; ou d'autres, qui font appel aux banques de sperme ou aux cliniques d'insémination à l'étranger. Un enfant engendré dans ces conditions peut avoir beaucoup de parents. Face à cette réalité, le droit est à la traîne.

Eveline Y. Nay raconte que les personnes qu'elle a interrogées lui « ont parlé ouvertement des nombreuses facettes de leur vie de famille, mais aussi du caractère souvent pesant de la question de la reproduction. Nous avons beaucoup ri, avoue-t-elle, mais il y a eu aussi des larmes ». De nombreuses familles tentent de remédier à la situation juridique actuelle, aussi restrictive que lacunaire, en concluant des contrats. Elles s'engagent également au niveau politique pour que la situation change. Actuellement, une pétition et différentes motions sont en suspens afin d'abroger l'interdiction d'adoption pour les couples homosexuels, et établir l'égalité entre familles arc-en-ciel et familles hétérosexuelles. La chercheuse souligne cependant que toutes ces offensives politiques suivent la logique du droit en vigueur: elles

limitent la parentalité aux couples de deux personnes, pour étendre maintenant les droits des couples hétérosexuels aux couples homosexuels. Une fois encore, estime-t-elle, les configurations qui ne correspondent pas à l'idéal social et juridique du couple hétérosexuel ayant ses propres enfants restent invisibles.

Les familles homoparentales forment une communauté forte, dont les membres échangent sur Internet leur vécu, leurs problèmes et les solutions possibles. « La plupart des personnes dont j'ai étudié la situation sont bien réseautées et abordent les questions de parentalité de manière compétente », précise la scientifique. Les personnes qui recourent aujourd'hui à une mère porteuse ou qui sautent dans l'avion après une ovulation pour se rendre dans une clinique d'insémination artificielle à l'étranger ont des moyens financiers considérables.

Lorsque Eveline Y. Nay évoque les embûches que les couples doivent surmonter, ces parents qui n'ont pas le droit d'avoir d'enfant ou ces enfants qui ont plus de parents que ce que la loi autorise, on ne peut s'empêcher de se dire qu'il faudrait que tout cela change. ■

**Mariage homosexuel.**  
Scène tirée du film  
« The Right to Love: An  
American Family » (2012).  
Photo: r2lmovie.com